



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19/03/2024

Le Forem et les CPAS renforcent leur collaboration au service des chercheurs d'emploi

Ce mardi 19 mars, sous l'impulsion de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, le Forem et les CPAS ont concrétisé une convention de coopération publique. L'objectif de cette collaboration est de mutualiser l'expertise des travailleurs des CPAS et du Forem afin de renforcer l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du revenu d'intégration. La convention vise à permettre aux bénéficiaires de monter en compétences et de s'insérer plus rapidement sur le marché du travail. Pour chaque CPAS, un plan d'actions concret et spécifique sera développé avec le Forem. La première signature s'est faite avec le CPAS de Liège. Dans les prochaines semaines, c'est l'ensemble des CPAS de Wallonie qui seront invités à signer une convention.

À la fin de ce mois de février 2024, la Wallonie et ses 262 communes comptent 229.832 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), dont une partie bénéficient du revenu d'intégration. La convention de coopération publique CPAS-FOREM vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi de cette catégorie. Celle signée ce jour par le Forem et le CPAS de Liège, et bientôt par l'ensemble des CPAS wallons, s'inscrit dans cette volonté.

Le Forem et les CPAS collaborent déjà depuis plusieurs années lorsque l'un ou l'autre CPAS en exprimaient le besoin. La convention de coopération vise à renforcer ces interactions et à mutualiser leurs expertises et ressources.

Outre l'aide à l'intégration professionnelle ou sociale, les CPAS offrent un accompagnement social destiné à résoudre les multiples difficultés rencontrées par les personnes précaires (logement, santé mentale, aide alimentaire, etc.) tandis que le Forem a développé une expertise dans l'accompagnement socioprofessionnel des chercheurs d'emploi, les synergies avec les entreprises qui recrutent ainsi que dans la formation professionnelle en tant que levier d'insertion sur le marché du travail.

La coopération doit donc permettre aux personnes bénéficiant du revenu d'intégration (RI) de bénéficier d'un accompagnement conjoint et global afin de maximiser leurs chances de s'insérer ainsi plus rapidement sur le marché du travail.

Un plan d'actions personnalisé aux besoins des bénéficiaires de chaque CPAS

Pour augmenter les chances des personnes bénéficiant du RI, le Forem et les CPAS vont établir un plan d'actions concret, qui porte sur quatre grands types d'actions :

1. Le Forem et les CPAS renforcent leurs interactions d'accompagnement afin d'augmenter les possibilités d'insertion des bénéficiaires du revenu d'intégration ainsi que les travailleurs sous contrat article 60 et 61. Concrètement, le CPAS orientera vers le Forem les personnes pour qui une action du service public de l'emploi est nécessaire pour la poursuite du parcours. Pour faciliter

cette collaboration, le Forem assurera la formation des travailleurs du CPAS aux outils digitaux du Forem (Mon Profil/Espace personnel...) afin qu'ils puissent soutenir les chercheurs d'emploi dans l'appropriation et l'utilisation de ces outils.

2. Les partenaires visent à augmenter les qualifications et les compétences des demandeurs d'emploi en facilitant l'entrée en formation du public cible. A cet égard, le Forem va dispenser des formations qui répondent aux besoins spécifiques des bénéficiaires des CPAS (modules de remise à niveau). Concrètement, depuis début mars, une formation d'employé administratif est déjà dispensée dans un centre de formation du FOREM du Val Benoit (Liège) aux futurs bénéficiaires d'un contrat sous article 60.

3. Le Forem s'engage à renforcer sa communication vers les CPAS par rapport aux opportunités d'emploi. Concrètement, lors des actions de type salon de l'emploi et jobdays, le Forem sollicitera le CPAS afin qu'il puisse mobiliser les personnes bénéficiant du RI qui pourraient être intéressées par les offres d'emploi proposées lors de cet événement. Les CPAS disposeront d'un accès aux offres d'emploi pour un affichage au sein de leurs services.

4. Le Forem et les CPAS veilleront enfin à renforcer leurs échanges d'informations. Concrètement, il s'agira d'orienter les personnes vers le service le plus adapté pour chaque étape du parcours de manière à en renforcer la cohérence.

Une mutualisation des moyens et des expertises

Cette convention de coopération entre le Forem et le CPAS va ainsi permettre de mutualiser les moyens et mettre en commun les expertises. Le Forem apportera son expertise en matière d'accompagnement socioprofessionnel, de collaboration avec les entreprises qui recrutent, sa vaste offre de formations (360 formations) dans 78 centres de formation disposant d'équipements de pointe et ses ressources matérielles (ateliers collectifs spécifiques à ce public, formations, outils numériques, etc.). Les CPAS travailleront plus en amont en mettant à disposition de ce public l'expertise en accompagnement social de leurs 1.145 travailleurs sociaux et de leur tissu partenarial pour rapprocher les personnes de l'emploi en levant les différents freins liés aux problématiques sociales et psychosociales.

En marge de la signature de la convention de coopération entre le Forem et le CPAS de Liège s'est tenue une séance d'informations à destination des 24 CPAS du bassin de Liège. Ceux-ci devraient prochainement conclure un plan d'actions avec le Forem. Des séances d'informations du même type sont prévues sur l'ensemble du territoire wallon selon un calendrier qui court jusqu'au 30 avril. Tous les CPAS devraient avoir signé cette convention d'ici la fin 2024.

Contacts presse

Florence Giet

Porte-parole de la Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation
0473/27 66 04 - florence.giet@gov.wallonie.be

Sandrine Xhaufaire

Conseillère au sein de la Fédération des CPAS
0476/22 64 76 - sax@uvcw.be

Thierry Ney

Directeur Communication corporate et porte-parole
0491/72 46 16 - communication.corporate@forem.be